

OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

EXTRAIT DES CONDITIONS TARIFAIRES
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

OPÉRATIONS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

■ VIREMENTS ÉMIS VERS L'ÉTRANGER

Hors zone SEPA⁽¹⁾, date de valeur⁽²⁾ = veille de règlement

Frais d'émission de virements non SEPA en euros ou en devises
(virements étrangers y compris zone Espace Économique Européen en devises) :

> Virement occasionnel en Centre d'affaires

· Commission de transfert (cumulable par tranche).....	0,10 % avec un minimum de 15,50 € et un maximum de 150 €
· + Frais de port ou swift.....	5,50 €
· Dégressivité de la commission de transfert :	
≤ 80 000 €.....	0,10 % avec un minimum de 15,50 €
> 80 000 € et ≤ 150 000 €.....	0,05 %
> 150 000 €.....	0,025 %

> Virement Télétransmis ou via BTPNET

· + Frais de port ou swift.....	5,50 €
· Commission de transfert (cumulable par tranche).....	0,10 % avec un minimum de 13 €
· Dégressivité de la commission de transfert :	
≤ 80 000 €.....	0,10 % avec un minimum de 13 €
> 80 000 € et ≤ 150 000 €.....	0,05 %
> 150 000 €.....	0,025 %
· Commission de change en sus, le cas échéant.....	cf. rubrique commission de change ci-après

Frais d'émission de virements non SEPA en devises locales

(virements étrangers y compris zone Espace Économique Européen en devises locales) :

> Commission de transfert	0,10 % avec un minimum de 20 € et un maximum de 150 €
· + Frais de port ou swift	5,50 €
· Dégressivité de la commission de transfert :	
≤ 80 000 €	0,10 % avec un minimum de 20 €
> 80 000 € et ≤ 150 000 €	0,05 %
> 150 000 €	0,025 %
> Autres commissions liées aux virements :	
· option frais du correspondant au bénéficiaire garantis	15 €
· option frais du correspondant au donneur d'ordre garantis	15 €
· demande de rappel de fonds à la demande du client ou retour	20,00 € + frais de la banque destinataire du virement
· frais de modification d'ordre ou d'investigation	27 € par modification ou demande
· copie d'un acquit Swift, envoi d'un e-mail de confirmation	8 €

■ REMISE DE CHÈQUES

> Commission de paiement	0,10 % avec un minimum de 25 € et un maximum de 200 €
> Frais de prorogation ou frais d'impayé	30 €
> Frais de port ou swift	5,50 €

OPÉRATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

■ RÉCEPTION DE VIREMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Réception de virements hors de l'Espace Economique Européen :

> Réception d'un virement non SEPA en euros ou en devises sans change (date de valeur ⁽²⁾ = jour de règlement ⁽³⁾ + 1 jour ouvré)	17,30 €
· + Frais de Port ou swift	5,50 €
> Réception d'un virement non SEPA en devises avec change (date de valeur ⁽²⁾ = jour de règlement ⁽³⁾ + 2 jours ouvrés)	17,30 €
· + Frais de Port ou swift	5,50 €
> Commission de change en sus pour virement en devises avec change	cf. rubrique commission de change ci-après

■ ENCAISSEMENTS

> Chèques export	
· Commissions d'encaissement :	
· crédit sauf bonne fin (date de valeur ⁽²⁾ = J+7 du lendemain de la remise)	0,10 % un minimum de 15 € et un maximum de 80 €
· après encaissement (date de valeur ⁽²⁾ = J+1 de la valeur du correspondant)	0,10 % un minimum de 15 € et un maximum de 80 €
> Frais d'impayé pour défaut de provision ou autres motifs (en sus de ceux du correspondant)	30 €
> Demande de sort	30 €
> Frais de port express	Frais réels

MOBILISATION DE CRÉANCES NÉES À L'ÉTRANGER (MCNE)

> Commission forfaitaire par remise	Nous consulter
> Commission de manipulation	Nous consulter
> Commission de confirmation	Nous consulter

CAUTIONS / GARANTIES

> Frais d'acte standard	0,05 % avec un minimum de 160 €
> Frais d'acte spécifique	de 195 € à 350 € selon le cas
> Commission d'engagement	Étude personnalisée
> Frais de modification	80 €
> Frais de mainlevée	50 €
> Frais de relance de mainlevée	30 €
> Frais d'intervention d'urgence	100 €
> Frais de mise en jeu	150 €
> Frais d'étude projet en cas de non émission	150 €
> Commission notification sur garantie reçue	0,10 % avec un minimum de 125 €
> Frais du correspondant en sus en cas d'obligation de garantie locale	Nous consulter
> Frais de port express	
· France	22 €
· Europe	27 €
· hors Europe	40 €

TRÉSORERIE ET CHANGE

■ DÉPÔTS EN DEVISES

> Dépôts en devises	Gratuit
---------------------------	---------

■ AVANCE EN DEVISES

> Taux de l'avance	Nous consulter
> Frais de mise en place	85 €
> Frais de remboursement anticipé	85 €

OPÉRATIONS DE CHANGE

> Couverture de change à terme :	
· frais de dossier	85 €
· frais de levée anticipée	Gratuit
· frais de prorogation	Gratuit
> Commission de change en sus	cf. rubrique commission de change ci-après
> Option de change : frais de dossier	Offerts

AUTRES SERVICES

- > Frais forfaitaires de recherche :
- opération de moins d'un an 50 € HT + TVA
 - opération de plus d'un an 100 € HT + TVA
- > Attestation de blocage de fonds 120 € HT + TVA
- > Frais de renseignements commerciaux Frais réels du prestataire

COMMISSION DE CHANGE⁽⁴⁾

- > Commission de change (cumulable par tranche) : Avec un minimum de 15,50 € et un maximum de 290 €
- ≤ 80 000 € 0,50 ‰ avec un minimum de 15,50 €
 - > 80 000 € et ≤ 150 000 € 0,25 ‰
 - > 150 000 € 0,125 ‰

Les opérations avec change impliquent un délai de mise à disposition des devises de 2 jours ouvrés.

(1) Le SEPA est l'espace unique de paiement en euros commun à l'ensemble des pays européens. Pour les virements et prélèvements, il comprend :

- les 28 pays de l'Union Européenne : Allemagne*, Autriche*, Belgique*, Bulgarie, Croatie, Espagne*, Danemark, Estonie*, Finlande*, France*, Grèce*, Hongrie, Irlande*, Italie*, Lettonie*, Lituanie*, Luxembourg*, Pays-Bas*, Pologne, Portugal*, République de Chypre*, République de Malte*, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie*, Slovénie*, Suède. Par extension, cela comprend Gibraltar, les îles Canaries, Ceuta, Melilla, les îles Åland, la Guadeloupe (y compris Saint-Barthélemy), la Martinique, la Guyane Française, la Réunion, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

* Zone Euro : 19 Pays ayant pour monnaie nationale l'euro.

- la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein

- la Suisse, Saint Marin et Monaco.

Sont exclus de la zone SEPA : la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la Polynésie française, le Monténégro, le Kosovo, l'Andorre et le Vatican.

(2) La date de valeur est la date à laquelle une opération est prise en compte par la banque pour le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

(3) Le jour de règlement est le jour ouvrable (au sens de la convention de compte courant) au cours duquel, pour les opérations passées au crédit, le règlement interbancaire est intervenu au profit de la banque du bénéficiaire et, pour les opérations au débit, le jour ouvrable au sens duquel, le montant de l'opération est débité du compte du client/payeur. Ce jour est variable selon le canal d'acquisition de la demande d'exécution et est fonction de l'heure à laquelle l'ordre est réceptionné par la banque (cf. en fonction de la nature de l'opération, l'heure limite de réception d'un ordre de paiement, telle que définie dans la convention de compte courant).

(4) Commission s'appliquant à toutes les opérations avec change.

Offres et services sous réserve d'acceptation de BTP Banque. Nos tarifs sont indiqués en euros au 1^{er} septembre 2019. Les tarifs et commissions assujettis à la TVA sont signalés par la mention « HT + TVA ». Dans ce cas, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération s'applique. Toute modification des présentes conditions tarifaires et/ou de leur traitement fiscal résultant d'une mesure d'ordre législatif ou réglementaire prendra effet dès l'entrée en vigueur de la dite mesure. Toute modification de tarifs à l'initiative de la Banque fera l'objet d'une information préalable avant la date de mise en application.

Banque du Bâtiment et des Travaux Publics

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 81 210 000 €

RCS PARIS 339 182 784 - APE 6419 Z - N° TVA FR 31 339 182 784 - N° ORIAS 07 034 315

Siège social : 48 rue La Pérouse - CS 51686 - 75773 PARIS CEDEX 16

Téléphone : 01 40 67 35 00 - Télécopie : 01 47 24 80 80

www.btp-banque.fr